Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251217-2025_190-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
9 décembre 2025

N° de la délibération
2025-190

L'an 2025, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 9 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 9 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine.

et MM : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (5) : BERNARD Joseph à TROADEC Christian, FAUCHEUX Olivier à COUTELLER Serge, BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe

Absents (1) : CLAUDE Mickael

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : PHILIPPE Hervé

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 17 décembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 17 décembre 2025

Avenant n° 1 au Traité de concession GRDF

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Annexe 2025 11 17-Présentation-Avenant au contrat de concession gaz
2025 11-Avenant1 au contrat concession gaz-intégration modèle 2022_29014

La ville de Carhaix est propriétaire de ses réseaux de distribution de gaz (autorité concédante) avec 43kms de réseau et 1001 clients raccordés (résidentiel : 865 ; tertiaire : 25 ; industrie 11, agriculture : 0) à fin 2024

La ville de Carhaix a signé un contrat de concession du réseau de distribution du gaz avec GRDF (concessionnaire) en date du 1er janvier 2017 pour une durée de 30 ans (échéance fin 2046)
Ce contrat est composé d'une convention, d'un cahier des charges et d'annexes.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251217-2025_190-DE

En juin 2022, un nouveau modèle de contrat prenant en compte les transitions énergétiques a été négocié entre GRDF, la FNCCR et France urbaine.

Ce nouveau modèle de contrat de concession est conforme au modèle négocié avec la FNCCR et France urbaine, et approuvé par leur instance de gouvernance respective en juin 2022.

Des réseaux gaz biométhane raccordés à la ville de Carhaix étant mis en place (Saint-Hernin opérationnel vers fin octobre), ou étant en cours de mise en place (Motreff), GRDF propose d'actualiser le contrat de concession gaz de la ville en incluant les transitions énergétiques. Cette actualisation se fera sous la forme d'un avenant 1 au contrat de concession.

Cet avenant qui serait effectif au 1er janvier2026 prévoit :

- 1)**La mise en place d'indicateurs du niveau de sécurité/ niveau de surveillance du réseau**

- 2)**Une nouvelle méthode de calcul pour la redevance R1 (redevance de fonctionnement)**

Ancienne formule

$$R1 = ((200 + 0{,}32\,P + 21{,}30L) \times (0{,}02D + 0{,}5) + 180) \times (0{,}15 + 0{,}85\,Ing/Ing_0)$$

Avec P population, L longueur du réseau, D durée du contrat, Ing coeff de pondération prix

Nouvelle formule

$$[600 + [(1{,}57*C1) + (3{,}77*C2) + (60*C3)] + (23{,}8*L) + (5000*M1 + 750*M2)] \times [0{,}01*D + 0{,}8] \times K \times [0{,}15 + 0{,}85 \times IngN/Ing0]$$

Variable clients | Variable longueur réseau | Variable bonus gaz vert | Durée | Indexation sur évolution des prix

Avec D remplacé une variable client : C1, C2 ou C3 (1 résidentiel, 2 tertiaire, 3 gros industriel)
Avec M1 et M2 : bonus gaz verts qui rapportent 5000 € la 1ere année (M1) et 750€ les années suivantes (M2) ; M1 et M2 étant le nb d'installation gaz vert raccordées au réseau
Pondération par la durée D (durée de 30 ans). Les années au-dessus de 20 ans sont bonifiées

- 3)**La mise en place de 3 indicateurs de performance eux (domaine patrimoine, domaine temps de coupure, Domaine clients**) avec des objectifs à atteindre pour 2 d'entre eux (temps de coupure, satisfaction client)
- En 2030, à l'échelle nationale 20% du gaz injecté sera d'origine renouvelable et 100% des besoins énergétiques français pourraient être couverts par du gaz renouvelable en 2050.

La signature de cet avenant au contrat de concession en 2025 montre également l'engagement du territoire dans la transition écologique et les objectifs de décarbonation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Approuvent l'avenant à la convention et autorisent le Maire à le signer et toutes pièces s'y rapportant.***

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251217-2025_190-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 17 décembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251217-2025_190-DE